

OFFRE D'EMPLOI TECHNICIEN·NE EN LOISIR

(Poste permanent à temps plein, 35 heures/semaine)

Vous recherchez un emploi stimulant dans un environnement de travail dynamique? La Ville de Sainte-Marie est l'employeur idéal pour vous! Un salaire concurrentiel ainsi que des conditions de travail agréables vous y attendent!

Responsabilités

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), la personne en poste exécute diverses tâches reliées à la planification, à l'organisation, à la coordination et au suivi des activités saisonnières, dont les activités spéciales (fête hivernale, fête d'Halloween, spectacles en plein air, etc.), le programme Camp de jour, ainsi que la programmation des cours et des activités de loisirs municipales selon les orientations de la Ville. Il coordonne les équipes de travail et assiste son supérieur immédiat dans diverses tâches reliées aux programmes.

Qualifications :

- Diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir ou tout autre diplôme jugé pertinent;
- Minimum de trois (3) années d'expérience pertinente;
- Bonne maîtrise de la langue française tant parlée qu'écrite;
- Bonne maîtrise des logiciels de la suite Office (Word, Excel, etc.).

Profil recherché :

- Bon jugement;
- Sens développé du service à la clientèle;
- Sens de l'organisation et de la planification;
- Rigueur professionnelle;
- Sens des responsabilités et autonomie;
- Capacité à résoudre des problèmes;
- Aptitudes à travailler en équipe;
- Apte à travailler sur un horaire variable.

Salaire annuel :

(Selon la Politique de travail en vigueur)

- Échelle 2024 : 48 139 \$/année (classe 5)

Si ce poste correspond à vos ambitions, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, **sous pli confidentiel ou par courriel au plus tard le lundi 20 mai 2024**, à l'adresse suivante :

TECHNICIEN·NE EN LOISIR
Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3
emplois@sainte-marie.ca

*Les entrevues se dérouleront le lundi 27 mai 2024.
Seul·e·s les candidat·e·s sélectionné·e·s pour une entrevue seront contacté·e·s.*